

ne tient aucun compte des dispositions de l'article 7, paragraphe (3), de la loi sur l'immigration et le droit conféré en vertu de cet article n'est pas mis en pratique.

Monsieur le président, j'ai peut-être retenu assez longtemps l'attention du comité et je me répéterais en proposant au ministre d'étudier sérieusement les remarques qu'on a faites à la Chambre au cours du présent débat s'il désire vraiment, comme je l'espère, se créer la réputation d'un ministre qui aura mis de l'ordre dans les lois régissant l'immigration. Le ministre a sûrement consulté M. Sedgwick, éminent avocat de Toronto, qui lui a certainement signalé que nombre des procédures actuelles ne correspondent pas à la Déclaration des droits ni aux principes fondamentaux de la justice. Le ministre écouterait sans doute ces remarques et ne permettra pas que les difficultés et les problèmes actuels entravent l'application équitable de nos lois sur l'immigration.

En terminant, monsieur le président, je félicite le ministre de sa déclaration, mais je lui signale qu'il devra faire bien davantage pour obtenir les résultats voulus. J'espère qu'il ne se fait pas d'illusions à cet égard.

M. Patterson: Monsieur le président, nous apprécions à sa juste valeur la déclaration faite par le ministre lorsqu'il a présenté ses crédits. Je suis sûr que chacun a suivi avec intérêt l'exposé plutôt long de l'état de l'immigration au Canada aujourd'hui. Je dois admettre, comme d'autres préopinants l'ont déjà fait, que cet exposé ne contenait pas beaucoup d'indications sur les projets du ministre. Il a fortement souligné les programmes que prépare son ministère, sans, toutefois, formuler de proposition concrète.

Je crois que ces services ont un rôle très important à jouer dans l'expansion continue du Canada. En tant que nation, le Canada a d'immenses possibilités d'absorption. Notre population est peu nombreuse et se chiffre à environ 19 millions. Le Canada est de vastes dimensions du point de vue géographique, et je crois qu'il pourrait très rapidement absorber un grand nombre d'immigrants. Je suis sûr que chacun reconnaîtra la nécessité d'un accroissement de population afin de créer les marchés nécessaires pour absorber nos produits. On met beaucoup l'accent sur nos débouchés outre-mer. Il faut vendre nos produits. Je suis sûr qu'il sera possible de le faire en créant de plus grands marchés sur notre propre territoire. A mon avis, nos débouchés intérieurs se développeraient à la suite d'une nouvelle politique d'immigration comme celle qui a été proposée, et qui permettrait l'entrée au Canada à ceux qui sont prêts à accepter les devoirs aussi bien que les privilèges qui reviennent aux citoyens de notre beau et grand pays.

[M. Brewin.]

Le ministre a exposé, dans les grandes lignes, les mesures qu'il se proposait de prendre pour améliorer les possibilités d'immigration. Il a parlé d'un comité interministériel comme étant la meilleure méthode de répondre aux besoins et à la demande. Il me semble que c'est là une très bonne proposition qui permettra de redresser l'état de choses assez lamentable qu'on constate à l'heure actuelle.

A mon avis, il me semble que l'une des choses les plus importantes qu'il y aurait lieu d'entreprendre en ce qui concerne la campagne d'expansion dont il a parlé, c'est de mettre le pays en valeur et, par des mesures pratiques, montrer aux autres peuples ce qu'est vraiment le Canada et ce qu'il peut encore devenir. Il est impossible d'agir ainsi en recourant simplement à la propagande. Nous connaissons les vastes ressources de notre pays et sa capacité de production. Je suis sûr qu'il nous sera possible de procéder à une plus grande expansion et de progresser davantage que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Je ne doute pas non plus que l'un des moyens d'y arriver, c'est de faire venir dans notre pays les gens qui mettront aussi vite que possible notre pays en valeur. A mon avis, quand nous en serons à cette étape, le Canada pourra servir d'exemple à tous les pays du monde.

Il nous faudra non seulement suivre la politique d'immigration requise, mais coordonner les programmes pertinents de tous les services de l'État. Je ne crois pas que le ministre et ses services puissent s'acquitter seuls de cette tâche. Comme je l'ai déjà signalé, il faut encore procéder à une expansion de grande envergure et réaliser de grands progrès avant d'atteindre le résultat voulu. Il me semble qu'il faudra coordonner les programmes de tous les ministères si nous voulons atteindre ce but. Généralement, j'ai constaté que les fonctionnaires de la Direction de l'immigration étaient disposés à collaborer quant aux questions que je leur ai soumises; je crois néanmoins que, dans bien des cas, il se trouvent gênés par des mesures législatives et des règlements ayant dans l'ensemble un caractère trop restrictif. C'est un point que des préopinants ont abordé. Je ne m'étendrai pas sur ce point, mais, à mon avis, il devrait y avoir un assouplissement, une libéralisation des lois et règlements, afin de les rendre plus efficaces et de faciliter la tâche qui nous semble revenir au ministère de l'Immigration.

Le ministre a parlé principalement de l'immigration. Je sais que c'est là un aspect très important de ses fonctions ministérielles, mais il me semble qu'on devrait considérer les exigences, les privilèges et les responsabilités découlant de la citoyenneté canadienne. Il ne suffit pas d'amener des gens au Canada. Il